

PROJET

GROUPE DE TRAVAIL LDG MOBILITÉ
PERSONNELS DES CATÉGORIES A+, A, B ET C
6 SEPTEMBRE 2022
ANNÉE 2023

FICHE N°5
DÉPLOIEMENT DE L'APPLICATION MOUV'RH

La présente fiche vise à présenter le nouvel outil d'élaboration des mouvements.

1 – Un nouvel outil « MOUV RH » unique pour les mouvements toutes catégories

A compter de la campagne de mutation 2022-2023 qui s'ouvrira à la mi-décembre 2022, l'application MOUV'RH remplacera l'ensemble des outils informatiques existants dédiés aux opérations de mobilité, dont certains souffrent aujourd'hui d'obsolescence technique : SIAM, SIRHIUS DDV, TAMPICO, ADEL et ALOA.

Cet outil permettra à l'agent de formuler sa demande de vœux dans un outil unique quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient et le mouvement auquel il postule, tant au niveau national que local.

L'application sera accessible directement via le portail métiers de l'agent, une icône matérialisant la nouvelle application.

2 – Fonctionnalités et perspectives d'évolution

MOUV'RH est un grand projet informatique conçu pour être utilisé par l'ensemble des acteurs du processus de mutation interne : les agents, les recruteurs, les gestionnaires RH locaux et les gestionnaires RH nationaux.

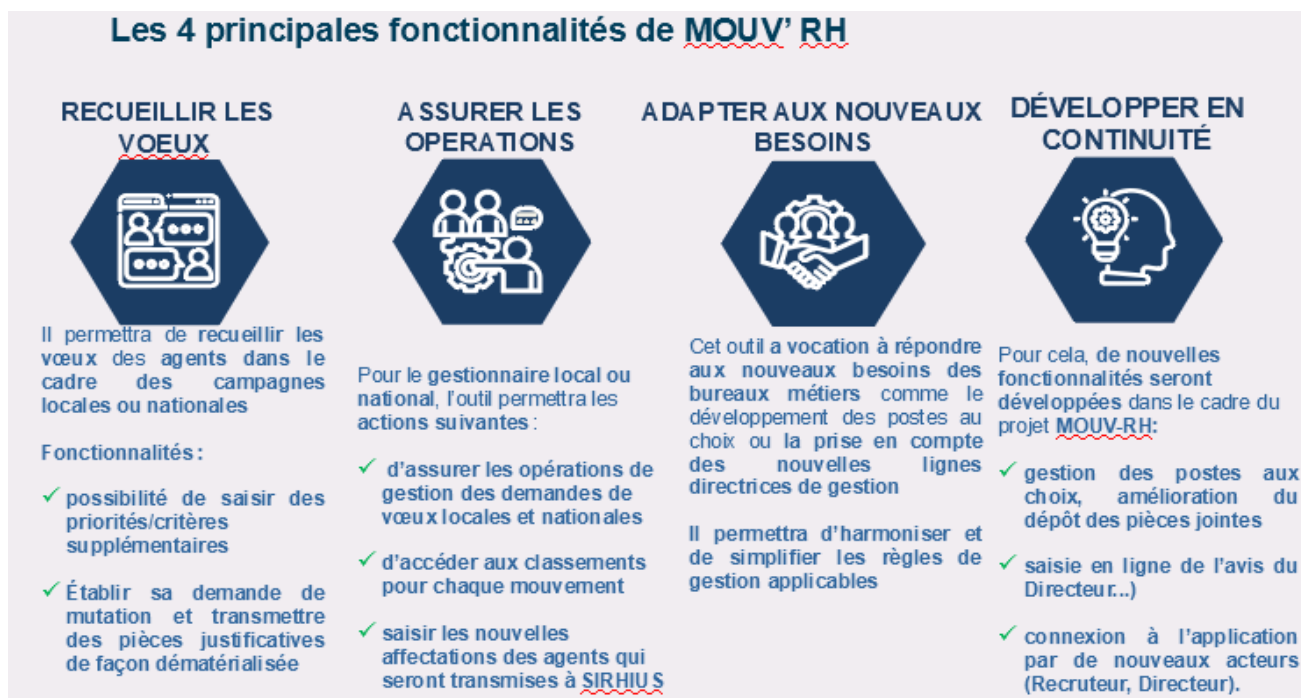
Cet outil « tout-en-un » a vocation à :

- ➔ sécuriser les processus de mutation, par l'absence de ruptures applicatives ;
- ➔ offrir aux agents une ergonomie moderne, en cohérence avec le respect des normes en vigueur (RGPD, expérience utilisateur, ...),
- ➔ permettre aux recruteurs de consulter les dossiers de candidatures et de formaliser son classement pour les postes au choix ;
- ➔ permettre la mise en place dès 2023 des lignes directrices de gestion par l'application du principe de cumul des priorités et critères supplémentaires et la mise en œuvre des règles de classement, telles qu'elles ont été définies pour les titulaires ;
- ➔ permettre l'application dès 2023 des nouvelles règles de classement pour les stagiaires.

Les quatre fonctionnalités principales de Mouv RH sont les suivantes :

- Recueillir les vœux des agents
- Assurer les opérations de gestion
- S'adapter aux nouveaux besoins
- Développer la continuité des missions RH nouvelles

Le schéma ci-après présente le détail de ces quatre fonctionnalités de l'application :



L'outil va conduire à une dématérialisation complète :

- du circuit de validation de la demande de mutation et des pièces justificatives associées.
- de la procédure de recrutement au choix, en permettant aux agents concernés de déposer leur candidature et aux directeurs d'établir leur classement.

3 - Calendrier de mise en œuvre

Le déploiement de MOUV'RH se déroulera en 3 temps :

- octobre 2022 : le premier lot livré permettra d'engager la première campagne de mutation des cadres sur les postes comptables C1 à C3 ainsi que la campagne de mutation des mouvements généraux du 1^{er} septembre 2023 qui se déroulera entre mi-décembre 2022 et mi-janvier 2023) ;
- mars 2023 : le deuxième lot sera dédié à la réalisation des mouvements locaux qui débuteront à compter de mai 2023 ;
- novembre 2023 : le dernier lot ajoutera une fonctionnalité supplémentaire pour automatiser l'affectation des agents.

Dès octobre 2022, pour accompagner au mieux les agents, les recruteurs et les gestionnaires dans l'utilisation de cette application qui représente une nouvelle approche à la fois en terme d'utilisation et de gestion, des actions de e-formation seront mises en place par l'ENFIP permettant aux différents acteurs (agents,

gestionnaires, recruteurs et directeurs) de mieux appréhender ce nouvel environnement.

Par ailleurs, des guides utilisateurs et des fiches pratiques questions-réponses seront mis à disposition des agents, des recruteurs et des services RH.

Enfin, un dispositif d'assistance dédié permettra de répondre à toutes les questions d'ordre technique ou fonctionnel.